MRC Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

2020-03-25

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance extraordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, étant la séance extraordinaire du mois de mars, tenue **sous la forme d'une rencontre téléphonique** ce **25e jour du mois de mars à 13 h**, conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020) à laquelle sont présents messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Robert Meyer	Boileau
Pierre Labonté	Bowman
Gilles Tremblay	Chénéville
David Pharand	Duhamel
François Clermont	Fassett
Louis Venne	Lac-des-Plages
Jean-Paul Descoeurs	Lac-Simon
Alain Gamache	Canton de Lochaber
Pierre Renaud	Canton de Lochaber-Partie-Ouest
Robert Bertrand	Mayo
Martin Deschênes	Montebello
Stéphane Séguin.	Montpellier
Michael Kane	Mulgrave-et-Derry
Carol Fortier	Notre-Dame-de-Bonsecours
Christian Beauchamp	Papineauville
Christian Pilon	Plaisance
Luc Desjardins	Ripon
Jean-René Carrière	Saint-André-Avellin
Jean Lanthier, rep.	Thurso
Roland Montpetit	Val-des-Bois

Absents :

Stéphane Séguin	Montpelllier
Gilbert Dardel	Namur
François Gauthier	Notre-Dame-de-la-Paix
Hugo Desormeaux	St-Émile-de-Suffolk
Yvon Landry	Saint-Sixte

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso. La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service du développement du territoire, monsieur Marc Carrière ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Marie Chantale Dallaire, sont aussi présents.

Le Préfet soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Mot du préfet

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

2. Appel des conseillers (information)

3. Ouverture de la séance (décision)

4. Adoption de l'ordre du jour (décision)

5. <u>Service de développement économique</u>

5.1 Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Adaptation des modalités de paiement – Mesures gouvernementales annoncées le 19 mars 2020 sous le contexte de la pandémie COVID-19 (décision)

6. <u>Aménagement du territoire, ressources naturelles et environnement</u>

6.1 Étude sur la typologie et la caractérisation des inondations et formulation de recommandations visant l'atténuation des risques associés aux inondations pour une partie des territoires de la Ville de Gatineau, des MRC des Collines-de-l'Outaouais, Papineau et Pontiac – Demande de la Ville de Gatineau – Autorisation (décision)

7. <u>Questions des membres et propos du Préfet</u>

8. Levée de la séance (décision)

1. MOT DU PRÉFET

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux membres du Conseil présents ainsi qu'aux représentants des municipalités locales.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-03-048

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Renaud
appuyé par M. le conseiller Louis Venne
et résolu unanimement

QUE :
L'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-049

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs
appuyé par M. le conseiller Robert Bertrand
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

5 SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1 FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) – ADAPTATION DES MODALITÉS DE PAIEMENT –

2020-03-050

ATTENDU que la MRC de Papineau a signé une entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) conformément à la résolution numéro CA-2020-01-026;

ATTENDU que la MRC de Papineau a signé une entente avec les Fonds locaux de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) pour la gestion du Fonds local de Solidarité conformément à la résolution numéro 2017-04-056;

ATTENDU que le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la FTQ ont annoncé la possibilité d'offrir un moratoire respectivement de trois (3) mois et de six (6) mois, capital et intérêts, à l'ensemble des entreprises financées à même ces fonds, en relation avec la pandémie COVID-19;

Il est proposé par M. le conseiller Martin Deschênes
appuyé par M. le conseiller Louis Venne
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires accorde, par la présente, un moratoire de remboursement en capital et intérêt de trois (3) mois pour le FLI et de six (6) mois pour le FLS débutant le 1er avril 2020, les intérêts étant capitalisés et remboursés à la fin du terme à toutes les entreprises qui bénéficient actuellement d'un prêt provenant du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité gérés par la MRC de Papineau;

QUE :
Le moratoire de remboursement en capital et intérêts du FLI et du FLS soit ajusté conformément aux directives du ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et de la FTQ, en relation avec la pandémie COVID-19;

ET QUE :
Le Préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

M. Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, se joint à la séance téléphonique. Il est 13h10.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

6.1 ÉTUDE SUR LA TYPOLOGIE ET LA CARACTÉRISATION DES INONDATIONS ET FORMULAIRE DE RECOMMANDATIONS VISANT L'ATTÉNUATION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INONDATIONS POUR UNE PARTIE DES TERRITOIRES DE LA VILLE DE GATINEAU, DES MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS, PAPINEAU ET PONTIAC – DEMANDE DE LA VILLE DE GATINEAU – AUTORISATION

2020-03-051

ATTENDU la résolution numéro 2018-03-044, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 mars 2018, concernant la signature de la convention d'aide financière concernant l'étude sur les zones inondables en Outaouais;

ATTENDU la convention d'aide financière signée le 28 mars 2018 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Gatineau et les MRC des Collines-de-l'Outaouais, de Pontiac et de Papineau concernant l'Étude sur les zones inondables en Outaouais;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU que les études réalisées et les données recueillies permettent d'analyser les conditions d'hydraulicité actuelles des divers tronçons de rivières ayant fait l'objet du mandat de cartographie;

ATTENDU la préparation du Plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations;

ATTENDU qu'il est opportun, en prévision de ce plan, de pouvoir formuler des recommandations visant l'atténuation des risques, les travaux possibles pour améliorer la protection des riverains contre les crues et les autres options, et ce pour les récurrences 20 ans, 100 ans et 350 ans, telles que précisées dans l'Étude sur les zones inondables en Outaouais;

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est disposée à verser une subvention afin de réaliser une étude de la typologie et de la caractérisation des inondations et des mesures d'atténuation des risques associés aux inondations pour le territoire de la Ville de Gatineau et des MRC des Collines de l'Outaouais, de Pontiac et de Papineau couvert par la convention;

ATTENDU qu'une nouvelle convention sera signée entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Gatineau qui identifiera celle-ci comme étant celle qui reçoit le versement et assure la gestion de l'aide financière;

ATTENDU que la convention prévoira le versement d'une aide financière maximale de 300 000$ à la Ville de Gatineau, à la signature de la convention;

ATTENDU qu'une résolution du Conseil des maires doit être adoptée et transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de permettre la conclusion de la convention;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
appuyé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires de la MRC de Papineau délègue à la Ville de Gatineau tout pouvoir nécessaire pour mener à terme le projet qui consiste en la caractérisation des risques d'inondations sur son territoire et à la formulation de recommandations visant l'atténuation de ces risques;

ET QUE :
Le comité de liaison créé en vertu de la convention d'aide financière signée le 28 mars 2018 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Gatineau et les MRC des Collines-de-l'Outaouais, de Pontiac et de Papineau assure le suivi de l'étude;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

M. Yvon Landry, représentant de la Municipalité de Saint-Sixte, se joint à la rencontre téléphonique.

7. QUESTIONS DES MEMBRES ET PROPOS DU PRÉFET

M. Pierre Renaud, maire de la Municipalité de Canton de Lochaber-Partie-Ouest demande qu'une carte avec la caractérisation des risques d'inondations sur le territoire de la MRC de Papineau soit acheminée aux membres du Conseil des maires ultérieurement. Le Service de l'aménagement du territoire assurera un suivi à la demande soumise par monsieur Renaud.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-03-052

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
appuyé par M. le conseiller Martin Deschênes
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée. Il est 13 h 30.

Adoptée.

Benoit Lauzon Préfet	Roxanne Lauzon Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet